Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 031-200023596-20261117-DP386_2026-DE

Toulouse, le 16 novembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP386 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°042N2025 relatif aux travaux de création du réservoir Castanet 2 et du réseau de transfert – Phase 2 – Lot 1 : Réseau de transfert d'eau potable DN500, pour Réseau31, notifié le 9 juillet 2026, au groupement d'entreprises SOGEA SUD HYDRAULIQUE (mandataire) / SCAM TP / GIESPER TRAVAUX PUBLICS ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise BASTO LOGISTIQUE ET MANUTENTION pour SOGEA SUD HYDRAULIQUE, concernant des travaux de bardage de tuyaux DN500, pour un montant maximum de 3 080 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise BASTO LOGISTIQUE ET MANUTENTION pour SOGEA SUD HYDRAULIQUE, concernant des travaux de bardage de tuyaux DN500, pour un montant maximum de 3 080 € HT.

Jean-Louis REMY
Vice-Président